



CETA, TAFTA ?

Ces sigles désignent les accords de libre-échange et d'investissement négociés dans le plus grand secret avec la Canada (CETA) et les États-Unis d'Amérique (TAFTA). Il s'agit d'ôter aux états signataires toute capacité de réguler et d'encadrer les activités de la société. Sont concernées aussi bien les activités strictement industrielles et économiques que la politique sociale, la santé ou l'éducation. Plus aucun secteur ne doit échapper à la marchandisation. Les Multinationales pourront ainsi exercer leurs activités pour leur seuls profits, là ou elles le veulent, et sans contraintes. Par une juridiction privée supranationale, elles auront aussi la possibilité d'attaquer un État ou une collectivité locale qui, par une loi ou une norme, porterait préjudice à leurs intérêts. Le CETA (déjà négocié et modèle pour le TAFTA) contient toutes les menaces que nous dénonçons. C'est pourquoi, en France, en Europe, outre atlantique, il faut augmenter et prolonger la lutte contre ces traités anti-démocratiques pour obtenir leur rejet.

s'informer !

Consulter les articles consacrés aux accords transatlantiques sur le site d'attac :

<https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/>

Consulter les articles du collectif stop TAFTA France :

<https://www.collectifstopptafta.org/>

passer à l'attac !

Adhérer à Attac.
<http://www.france.attac.org>
Prendre contact avec attac Sud-Essonne.
coudertcel@orange.fr

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE TRANSATLANTIQUE CETA ET TAFTA, POUR QUELS INTÉRÊTS ?

CETA (Canada-EU Trade Agreement) et TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement), sont 2 accords de libre-échange et d'investissement, négociés dans le plus grand secret par l'union Européenne. L'objectif annoncé étant de créer le plus grand marché du monde.

Le CETA, négocié avec le Canada, a été signé en septembre 2014 par la Commission Européenne. Le TAFTA, est en cour de négociation avec les États-Unis depuis juin 2013.

Le CETA doit maintenant être ratifié par les 28 États-membres de l'Union Européenne et le Parlement Européen. Les documents signés n'ont pas encore été officiellement mis sur la place publique ! Le CETA sert de "modèle" pour la négociation actuelle sur le TAFTA.

Aucune consultation des peuples n'a eu lieu sur l'opportunité de débiter ces négociations. Au contraire, les citoyens sont tenus à l'écart de discussions se déroulant entre une poignée de négociateurs, experts non-élus et lobbyistes invités.

Quel est le poids des lobbies et des intérêts privés dans les négociations?

Si l'opacité est totale pour les citoyens, les grands groupes privés ont un accès

privilegié et direct aux négociations. Pour le TAFTA, 121 des 130 réunions de la Commission avec les "décideurs de la société civile", se sont tenues avec des multinationales ou leurs lobbies organisés.

Quels impacts potentiels pour ces accords ?

Ces accords visent à démanteler les derniers droits de douane. Aujourd'hui, ce sont les produits alimentaires qui demeurent les plus taxés. Une suppression des droits de douane sur ces produits entraînerait donc d'importantes conséquences pour l'agriculture européenne et la disparition certaine de la paysannerie au profit de fermes usines.

Ces accords concernent aussi **les normes et réglementations qui régissent notre vie quotidienne**. Ils cherchent à démanteler les "barrières non tarifaires", c'est-à-dire toutes les normes qui régulent la circulation des marchandises et des capitaux : réglementations sanitaires, restrictions des investissements liées au droit du travail ou à la protection de l'environnement, appellations géographiques protégées, protection de la vie privée et des données personnelles en ligne... Ainsi, **dans le domaine de l'agroalimentaire**



par exemple, les multinationales pourraient imposer les normes Nord Américaines, qui diffèrent à bien des égards des réglementations européennes (OGM, hormones de croissance, antibiotiques, carcasses chlorées, etc.).

La suppression des "barrières non tarifaires" amplifierait les effets du dumping salarial, social, fiscal et environnemental. Ce traité encouragerait plus encore les délocalisations "compétitives" au détriment d'une relocalisation de la production et des échanges.

Par ailleurs, ils visent aussi la libéralisation et la dérégulation de tous les services. Les services financiers sont concernés, alors que les quelques petites réglementations actuelles sont très insuffisantes!

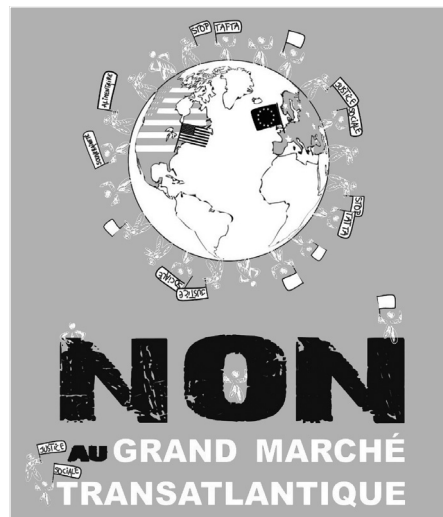
De plus, l'harmonisation des normes européennes et Nord Américaines pourraient créer au sein de l'Union Européenne une grande accélération de la marchandisation dans certains secteurs, tels que la santé et l'éducation.

Les ressources naturelles et leur marchandisation

Les interdictions, réglementations et permis d'exploitation dépendant des États pourraient faire l'objet de contestations. Ainsi, les multinationales de l'énergie pourraient exiger la fin des moratoires européens sur l'exploitation des hydrocarbures hautement polluants tels que les gaz et pétrole de schiste. C'est donc la nécessaire transition vers des sociétés plus sobres et plus écologiques qui est remise en question.

La vie privée des citoyens

Un règlement sur la protection des données personnelles est actuellement en préparation au Parlement européen. S'il



aboutissait, il pourrait fortement contrarier les entreprises américaines dont le modèle commercial est la récolte et la vente de nos données personnelles (Google, Amazon, Facebook, Apple, Twitter...). Les USA semblent vouloir profiter du TAFTA pour court-circuiter ce processus européen et établir des normes aussi faibles qu'outre-atlantique.

Quels sont les bénéfices attendus (et proclamés) par les promoteurs de ce traité de libre-échange ?

Selon les promoteurs de ces accords, les gains attendus pour l'Union Européenne par le TAFTA seraient, pour 2027, autour de 0,5 point de croissance annuelle du PIB et la création d'emplois (autour de 400 000). Quant aux emplois détruits par cette hyper-concurrence, aucune projection n'a été proposée.

Des promesses invérifiables, réalisées par un institut privé (Centre for Economic Policy Research) et ne reposant sur aucune construction économique sérieuse.

Assez de fausses promesses de croissances!

La mise en place d'un accord similaire entre les États-Unis, le Canada et le Mexique (ALENA) s'est accompagnée de la destruction de près d'un million d'emplois (879 280) sur le sol américain, malgré la promesse de créer 20 millions d'emplois et la multiplication par trois des échanges commerciaux. Au Mexique, c'est 5 millions d'emplois agricoles qui ont été détruits depuis 1994.

Une justice privée au service des multinationales.

Pour rendre concrète l'uniformisation des marchés, le projet de traité prévoit la création d'un mécanisme juridique dit "investisseur-État" offrant des droits exorbitants aux entreprises. Concrètement, cette disposition donnerait à toute entreprise américaine investissant dans un pays européen le droit de réclamer devant un tribunal d'arbitrage privé des dédommagements financiers de la part d'un État dont une nouvelle loi, ou une norme, seraient de nature à porter atteinte aux profits actuels ou envisagés de l'entreprise contrariée.

Cette instance arbitrale disposerait donc du pouvoir d'invalider des réglementations sur le seul motif qu'elles constituent des atteintes au libre commerce, mais aussi de faire payer des amendes directement prélevées sur le trésor public des États. Cette

disposition constituerait une atteinte insupportable à la souveraineté des peuples et à la démocratie.

Grâce à des mécanismes similaires, des entreprises européennes ont déjà engagé des poursuites contre l'augmentation du salaire minimum en Égypte ou contre la limitation des émissions toxiques au Pérou. En Australie et en Uruguay, le géant de la cigarette Philip Morris a assigné ces deux pays devant un tribunal spécial suite à des législations anti-tabac jugées trop contraignantes. Au Canada, la multinationale Lone Pine, exploitant le gaz de schiste, demande 250 millions de dollars de réparation à cause du moratoire sur la fracturation hydraulique mis en place au Québec. Aux États-Unis, plus de 400 millions de dollars ont été versés aux multinationales en compensation de mesures décidées par l'État fédéral, comme l'interdiction de produits toxiques, l'encadrement de l'exploitation de l'eau, du sol ou du bois... La société suédoise Vattenfall a réclamé 3,7 millions au gouvernement allemand suite à sa décision de fermeture de deux centrales, après la catastrophe de Fukushima, ceci, dans le cadre de la charte de l'énergie qui accorde aux investisseurs le droit de déposer plainte devant des espaces d'arbitrage investisseur-État.

Une privatisation de la démocratie au profit des multinationales.

Négociés en dehors de tout contrôle démocratique, ces accords de grand marché transatlantique constituent une menace sans précédent contre la souveraineté des peuples et un renversement des normes démocratiques.

Tous les secteurs de la vie collective devraient se soumettre à la "liberté" de commercer et d'investir revendiquée par les entreprises.

Ces accords permettront aux multinationales de se soustraire définitivement à "l'aléa démocratique" devenu une entrave au profit sans limite et à l'accaparement de toute source de richesse, matérielle comme humaine.

Lutter contre ce projet destructeur pour les démocraties, la justice sociale et la planète

La dynamique des collectivités locales se déclarant "Hors TAFTA" est un bon exemple qu'il faut amplifier.

Interpellez vos élus, parlez-en autour de vous, rejoignez les collectifs locaux qui se montent, partout en régions, pour préserver une société dans laquelle le profit économique ne constitue pas la seule valeur commune.